

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/04/2005 - Convocation du 22/04/2005
Compte rendu affiché le : 06/05/2005

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mme Claire ZUILI

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	17
Votants	25

Présents : M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. OLLIVIER; Mme WYMAN; M. GOSSET; Mme PERRIN; Mme GLATARD; M. GONDELAUD; Mme ZUILI; M. FORGET; Mlle MILLET; M. BELLOT

Absents représentés : Mme DESVIGNES (pouvoir à Mme WYMAN); Mme BERRA (pouvoir à M. FAURE); M. MACHURAT (pouvoir à M. BELLOT); Mlle VEYRIER (pouvoir à Mme PERRIN); M. BOUREZG (pouvoir à Mlle MILLET); M. CHRETIN (pouvoir à M. GONDELAUD); M. RODRIGUEZ (pouvoir à M. OLLIVIER); M. MEYER (pouvoir à M. POINT)

Absents excusés : Mme BROSSARD; Mme MARMONIER; M. FERNANDES; Mme LABASOR

Absents :

Objet : Contrat temps libre - Budget

Le contrat temps libre a été renouvelé et signé pour une période de 3 ans.

Il prévoit les activités en direction des enfants et des jeunes de 6 à 16 ans en dehors du temps scolaire.

Pour l'année 2005, les projets ont été validés par le groupe de pilotage et la CAF de Lyon. Cette dernière participe à hauteur de 47 % des dépenses que la commune réalisera sur l'ensemble des projets.

Le conseil municipal est invité à confirmer son accord sur le dispositif financier ainsi élaboré (budget 2005 joint en annexe).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame la conseillère municipale déléguée,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le contrat temps libre 2004/2006,
- **ADOpte les propositions de la déléguée contenues dans l'annexe jointe à la présente délibération ainsi que les recettes et dépenses correspondantes,**
- **PRECISE que l'ensemble de ces actions est prévu au budget primitif 2005.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,
Le 28 avril 2005
Le Maire,
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 10/05/2005
Publication ou affichage du 10/05/2005
Paul LAFFLY,
Maire.